



Demande d'aide pour attaquer mon employeur pour dissimulation d'h

Par **melimelo2804**, le **09/04/2013** à **13:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en 2ème année de contrat pro dans la même entreprise et j'ai énormément de souci avec mon employeur. En effet, j'ai été arrêté 1 mois et demi pour dépression du à l'harcèlement morale que je subis vraiment depuis Septembre 2012. J'ai effectué énormément d'heures dans cette société, évidemment non rémunérées et souffre de reproches quotidien, d'harcèlement morale et elle ne me donne plus vraiment de travail depuis mon retour d'arrêt maladie c'est à dire depuis début Janvier 2013. Mon employeur ne remplis donc pas sont devoir de me former.

Ayant tout le temps des reproches et des menaces j'ai décidé de montrer à mon employeur mes feuilles d'heures supplémentaires non rémunérées (interdit par ma patronne qui depuis mon arrivée nous menace de nous virer si nous montrons de telles feuilles d'heures). Celle-ci à donc très mal pris cette démarche et à décider de m'attaquer. Dernièrement j'ai reçu une demande d'entretien préalable pour sanction disciplinaire. J'ai eu une mise à pied pour fautes grave. L'entretien a démontré qu'elle n'avait aucune fautes graves contre moi car ses excuses était : " attitude négative", " danger pour la société", " nuit à l'ambiance" "a fait des erreurs en septembre et octobre" et n'a su me montrer aucune preuve pour appuyer ces fautes, de plus je suis en formation donc ce n'est pas une faute grave de faire des erreurs. Elle n'a également pas respecté le délai des 5 jours ouvrables pour la lettre et l'entretien.

Comment pensez-vous que je puisse l'attaquer? Est-ce que j'ai une chance de me défendre? A qui dois-je m'adresser?

Ci-dessous un résumé du harcèlement moral que je subis.

Harcèlement morale justifié par :

- Impact sur ma santé : 1 mois et demi d'arrêt par la médecine du travail pour dépression.
- Coup de fil à n'importe quelle heure, en week end. Appel en week end pour dire « lit tes mails » etc.
- Surcharge de travail, heures supplémentaires non rémunérée et pourtant la plus part du temps obligatoire. Il est déjà arrivé de travailler 7 jours sur 7 sans avoir le droit d'avoir de jour de récupération. L'excuse ? « Tu es jeune, pas besoin de dormir ». « Il y a trop de boulot tu te

reposeras plus tard ». Beaucoup de dossier en même temps ce qui engendre énormément de stress et de fatigue. Appuyer par des cris permanents.rnrn- Reproches incessants devant mes collègues ou seul. « Tu parles petit nègre », « tu ne sais pas parler français. », « tu as un égo démesuré », tu n'as aucune conscience professionnelle », « tu es une gamine, tu ne grandira jamais »,« tu n'as qu'à travailler plus vite », « dé***** toi », « tu fais des erreurs », tu te plains tout le temps », « Deviens comme Maeva (une ancienne collègue) », « bouge-toi », « sèche les cours, tu te dé***** mais tu restes sur le stand jusqu'à 4h00 du mat si il faut, je ne veux pas le savoir », « si quelqu'un me montre une feuille d'heure supplémentaires je vous jure que je vous fait virer », « tu nuis à l'ambiance de la société », « tu devrais rester maintenant en congés maladie », « tu fais mal ton boulot ». Donc stress, angoisse et dévalorisation. J'ai perdu toute confiance en moi.rnrn- Reproche concernant mon arrêt de travail : « Tu as mis en danger la société », « tu n'as aucune conscience professionnelle ». De plus, l'employeur ne me permet pas de reprendre mon poste comme il faut. En effet depuis ma reprise je n'ai plus de dossier, plus vraiment de boulot. La patronne a demandé aux salariés de ne pas m'adresser la parole, de ne pas faire « copine copine avec moi », de « m'ignorer ». Elle les a briefés sur moi en disant que je n'étais pas une bonne salarié et que je faisais mal mon boulot. De plus, mon employeur en a également parlé à mes fournisseurs ainsi qu'à des clients pour que je n'ai plus aucune crédibilité.rnrn- Procédure contre moi injustifiée : Le 27 Mars 2013, Joëlle xxxxxxxxxxxx m'a envoyé une lettre de demande d'entretien préalable à une sanction disciplinaire et donc une mise à pied conservatoire pour faute grave. Il s'avère que ces fautes graves sont inexistantes. En effet, elle m'a reproché d'avoir une attitude négative dans la société, d'être un danger pour la société et de faire des erreurs. Elle m'a dit qu'elle s'était aperçu de ces faits en Septembre 2013 alors que légalement, l'employeur n'a que 2mois pour exposer ces faits. La mise à pied est donc injustifiée et à ce jour, le 09 avril 2013, je n'ai toujours pas eu le salaire du moins de mars et la mise à pied n'a toujours pas été levée.rnrn- Baisse de fonction et primes. A mon retour d'arrêt maladie, ma patronne a décidé de ne plus me donner de boulot, de dossier car apparemment je n'avais bizarrement plus les capacités pour le faire et les épaules pour. Je n'ai donc plus de formation alors que je suis en contrat pro, même si celle-ci restait très légère durant mon premier cdd. Etant la plus ancienne des salariés à part notre comptable et ayant fait le plus gros chiffre d'affaire, je devais avoir une prime en fin d'année. Finalement je n'ai pas eu cette prime et ce sont toutes mes autres collègues, dont une présente seulement depuis 3 mois, en ont eu une de 1 800.00€ net.rnrn- Fausse promesses. Lors de la signature de mon 2ème année d'alternance, j'ai négocié un vrai contrat stipulant que je gagnerai un pourcentage du CA que j'aurai géré (comme ma collègue) que je toucherai en fin d'année et une phrase stipulant que mon forfait téléphone me sera bien remboursé chaque mois. J'ai dû signer mon contrat de l'école qui était obligatoire pour commencer les cours et est attendu ce fameux contrat. Le contrat est arrivé, ma patronne m'a dit qu'elle l'avait mais n'avait pas le temps de s'en occuper car nous étions dans une période de stress. Elle a attendu que ma nouvelle période d'essai de 1 mois soit fini pour me dire que finalement elle ne me donnerai pas ce contrat et que en gros je n'aurai pas de prime ! Je me suis donc énormément investi dans cette entreprise, ai fait énormément d'heures, est subis un harcèlement quotidien et un stress permanent pour n'avoir aucune compensation financière.rnrnA ce jour j'ai donc compté 337h00 supplémentaires non rémunérées, et encore je n'ai pas pu tout compté.rnrnMerci d'avance pour votre aide